

là, s'ils existent, ne valent pas la peine d'être écoutés. Ce qu'il faut au comité, ce sont les faits.

On me permettra de citer quelques exemples qui pourront être utiles au comité, s'il tient à faire de la bonne besogne. Je commence par rendre justice à l'opposition officielle. Je me rappelle l'époque où le président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre était une sorte d'ogre. C'était un homme on ne peut plus désagréable, qui se croyait infaillible, qui n'écoutait personne et était prêt à défendre les erreurs commises par son personnel et ceux qui l'entouraient. Les observations énergiques formulées par l'opposition à cet égard ont porté leurs fruits. Aujourd'hui, cet ogre n'est plus; celui qui l'a remplacé à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre est un homme affable. Je reconnais le rôle que l'opposition officielle a joué dans cette affaire; elle a amélioré la situation.

Même si la C.C.F. a pour ligne de conduite l'imposition des régies, je lui rappelle qu'il est dangereux de libérer celles-ci de l'autorité et de la juridiction du Parlement. Voyons, si vous le voulez bien, ce qui s'est passé au sujet de la régie des provendes. On a nommé régisseur un certain monsieur de Montréal. Comme je l'ai déjà signalé ici, son entreprise a réalisé des bénéfices de 1,000 p. 100 après sa nomination. Il a poursuivi devant les tribunaux à peu près tous les courtiers en céréales et les marchands de céréales de Montréal, sous divers prétexte, à l'exception de sa propre maison. Son utilité a pris fin en septembre, alors qu'on a supprimé la régie de l'avoine et des autres provendes. Mais ce monsieur est toujours à son poste et c'est à son incompétence qu'est attribuable le chaos qui a marqué la livraison des grains de provende aux cultivateurs de l'Est. Il est encore au poste et touche toujours son traitement. Il raconte qu'il est à écrire ses mémoires afin d'apprendre à quiconque occupera ce poste, pendant la prochaine guerre, ce qu'il faut faire au sujet des provendes dans notre pays. Il écrit des mémoires; n'empêche qu'il devrait être congédié sur le champ. Mais ce n'est là qu'un exemple.

Il y a quelques années, j'ai présenté un projet de loi visant l'abolition du conseil économique créé par M. Bennett. Je remercie le premier ministre (M. Mackenzie King) de l'appui qu'il m'a accordé en cette occasion. M. Lapointe m'a approuvé lui aussi. Le projet de loi a franchi en cinq ou six minutes les étapes de la deuxième lecture, de l'examen en comité et de la troisième lecture.

C'est alors que la Chambre des communes a abrogé la loi par laquelle M. Bennett avait établi un conseil économique.

Je m'oppose aux conseils économiques. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre, telle que présentement constituée, est un conseil économique dont nous n'avons pas besoin. Qu'on me permette de dire pourquoi. S'il s'agit de laisser les divers sous-ministres élaborer des mesures pour le pays, nous devons nous rappeler qu'aucun d'eux n'est un expert dans les questions étrangères à son propre ministère. Dans tout groupe formé de ces gens, un réputé expert en agriculture ne peut connaître à fond l'exploitation minière. Le prétendu expert minier ne peut être expert en agriculture. C'est un fait dont le comité pourra se rendre compte en temps voulu.

Le programme commercial a si mal fonctionné dans ma circonscription que les préfets et plusieurs maires se sont plaints auprès de moi du directeur du bureau régional de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. J'ai fait des observations au président de la commission. Elles n'ont donné aucun résultat et, finalement, tout ce que j'ai pu obtenir pour la population de ma circonscription, a été la fermeture de ce bureau régional. Inutile d'ajouter que ces gens s'opposent énergiquement aux régies car ils ont été traités injustement par celui qui en surveillait, là-bas, l'application.

Le sujet à l'étude ne doit pas être envisagé avec aigreur. Cela ne servirait de rien. Le Gouvernement détient le pouvoir; aussi, lorsqu'on entend de véhéments discours contre sa politique, on se demande quel programme on pourrait préconiser autre que le rétablissement des plafonds sans enquête et par conséquent sans remède possible.

M. CAQUETTE: Que dites-vous du paiement de dividendes?

M. POULIOT: L'honorable député aura l'occasion de prendre la parole. La question est tellement grave qu'elle ne saurait être réglée par des dividendes qui ne sont jamais versés. Cependant, ne serait-il pas possible aux honorables députés de tous les partis,—tous les groupes seront en effet représentés au sein du comité,—de prouver qu'ils peuvent mettre de côté toute mesquine considération politique en vue de servir leur pays à un moment très critique?

J'ai assez confiance en mes collègues pour croire qu'ils mettront de côté, pour le moment, toute considération de parti. Instituons dès maintenant ce comité et, quand ce sera fait, chaque parti aura le privilège et le droit d'adresser des demandes pertinentes, de convo-